

COMMUNE DE BELLEVAUX	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2022 à 18h30 en mairie (salle du conseil)
-------------------------------------	---

L'an deux mil vingt deux -----
Le ving et un février -----
Le conseil Municipal de la Commune de **BELLEVAUX** (Haute-Savoie) -----
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie (salle du conseil), sous la
présidence de **Monsieur VUAGNOUX Jean-Louis, maire,** -----

Etaient présents : VUAGNOUX Jean-Louis, maire
BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints
CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué
FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MORAND Frédéric, CORNIER-PASQUIER Dominique,
REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie, SKORUPSKI Eric, conseillers municipaux
Etaient absents excusés : MEYNET-CORDONNIER Armony, MEYNET Vanessa
Avait donné procuration : MEYNET-CORDONNIER Armony à BRUNEL Nathalie,
MEYNET Vanessa à VUAGNOUX Jean-Louis

Date de la convocation : 15 février 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Présents ou représentés : 15
Election d'un/une secrétaire de séance : FAVRAT Armand

La séance est ouverte à 18 heures 30 par le maire après vérification du quorum.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance :
Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022 n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : PRESENTATION DE LA MISE A JOUR PAR AMANDINE MOULIN DU CABINET UGUET**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde** depuis 2010 et que celui-ci nécessite d'être mis à jour par rapport au nouveau PER (Plan d'Exposition aux Risques) et au niveau de l'annuaire des élus, du personnel et autres intervenants.

La mission de mise à jour a été confiée au Cabinet UGUET représenté par Madame Amandine Moulin, présente ce soir pour présenter le document.

Qu'est-ce-qu' un PCS ? Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Une commune doit se préparer au mieux à toutes catastrophes : naturelles : canicule, crues, neige, pluies torrentielles..., technologiques, sanitaires, environnementales : pollution, épidémie...

Le PCS est approuvé par arrêté du maire et révisable tous les 5 ans.

Une réunion de travail avec les différents intervenants (élus et employés communaux) est à programmer pour une prise de connaissance en cas de déclenchement, par chaque intervenant en charge de missions spécifiques.

Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), document d'information préventive à destination des administrés est également à mettre à jour, cette mission sera également confiée au Cabinet UGUET.

Monsieur le maire remercie Madame Amandine Moulin pour son intervention.

➤ **DELIBERATIONS :**

2022 02 21-01 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Validation du plan de distribution des pastilles d'iode

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, et suite à la présentation du projet de PCS par le Bureau CICL, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de valider le Plan de Distribution de pastilles d'iode stable en cas d'accident nucléaire.

En effet, en cas de rejet d'iode actif par la Centrale Nucléaire du Bugey (Saint-Vulbas dans l'Ain) lors d'un accident grave, la décision de distribution de pastilles d'iodes à la population est prise par le Préfet. La distribution des comprimés doit intervenir dans un délai inférieur à 12 heures. Par conséquent, Monsieur le Maire donne lecture du Plan de distribution de pastilles d'iode pour validation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le Plan de distribution de pastilles d'iode présenté.

2022 02 21-02 : BUDGET PRINCIPAL ET EAU/ASSAINISSEMENT – Orientations budgétaires 2022 : Présentation et choix

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des projets communaux qu'il propose d'inscrire aux budgets primitifs 2022 (budget principal et eau/assainissement). La liste est étudiée. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis. Les priorités seront ensuite définies et les programmes inscrits aux différents budgets en fonction des capacités financières.

2022 02 21-03 : CDG74 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ARCHIVISTE DU CDG74 – Avenant

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie intervient depuis plusieurs années pour une mission de traitement des archives communales. Il donne lecture de la convention de mise à disposition de l'archiviste qui permettra de bénéficier d'un service régulier par une intervention annuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition de l'archiviste mise à disposition par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

022 02 21-04 : Déploiement fibre optique :

- **Convention de transfert de gestion du domaine de la commune de Bellevaux au profit du SYANE 74**
- **Convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau de desserte**

Monsieur le Maire rappelle que le SYANE a engagé le déploiement d'un réseau de fibre optique très haut débit, ce qui permettra à terme le raccordement des logements au très haut débit d'ici 2023. Le patrimoine communal est concerné par ce déploiement, et le SYANE propose de passer des conventions avec les propriétaires concernés

Par conséquent, Monsieur le Maire donne lecture des deux conventions présentées par le SYANE :

- Convention de transfert de gestion du domaine de la commune de Bellevaux au profit du SYANE 74 (implantation d'une armoire sur la parcelle cadastrée F3808°
- Convention de droit d'usage (utilisation supports et fourreaux existants, déploiement en façade).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conventions présentées :

- Convention de transfert de gestion du domaine de la commune de Bellevaux au profit du SYANE 74
- Convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau de desserte.

2022 02 21-05 : DROIT DE PECHE : Baux de pêche – rivières BREVON/RISSE/LAC DE VALLON

Ce point de l'ordre du jour est reporté

2022 02 21-06 : HALTE-GARDERIE HIRMENTAZ : Recrutement du personnel SAISON 2021/2022 Convention de mise à disposition du personnel par la Crèche

Dans le cadre de l'organisation du fonctionnement de la halte-garderie saisonnière à Hirmentaz et plus particulièrement le recrutement du personnel, Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée par la Société BABY'S BULLES et les TOUPTY, située à BOGEVE, concernant la mise à disposition de deux agents du lundi au vendredi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention de mise à disposition du personnel avec la Société BABY'S BULLES et les TOUPTY.

2022 02 21-07 : PERSONNEL COMMUNAL :

Poste d'ATSEM : Création poste ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 1984 créant un poste d'ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Pour tenir compte des évolutions des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste d'ATSEM et de créer un poste d'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE) à compter du 1^{er} mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la suppression, à compter du 1^{er} mars 2022 du poste d'ATSEM,
- Décide de la création, à compter à compter du 1^{er} mars 2022 du poste d'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE.

2022 02 21-08 : PERSONNEL COMMUNAL :

Poste d'ATSEM : Définition du Temps de Travail non Complet

Ce point de l'ordre du jour est reporté

2022 02 21-09 : DEMANDE VENTE AMBULANTE : Décision et définition lieux et jours

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur SKORUPSKI Gwen sollicitant la commune pour un emplacement pour une vente ambulante de Pizza.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à :
 - o l'installation sur la parcelle communale sur le parking de l'Ecole Notre Dame le samedi soir,
 - o l'installation sur le marché le lundi matin,
 - o l'installation sur le parking du Lac de Vallon (pied du Lac) les dimanches de juillet et aout.

2022 02 21-10 : MJC DU BREVON : Demande disponibilité du parking de la Chèvrerie

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la MJC DU BREVON souhaitant proposer aux habitants de la vallée une soirée cinéma en plein air « drive-in » le 8 avril 2022 sur le parking de la Chèvrerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'organisation de cette soirée qui devra respecter les consignes de sécurité (circulation des véhicules) et respecter les besoins de parking par la station si celle-ci est encore ouverte.

2022 02 21-11 : SUCCESSION COUE Marie (née MEYNET) : Proposition de vente à la Commune

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de vente de terrains à la commune présentée par la Famille COUE.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- n'est pas intéressé par cette proposition.

2022 02 21-12 : ASSOCIATION LA CLIQUE DU ROC : Demande local pour stockage matériel

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ASSOCIATION LA CLIQUE DU ROC sollicitant la commune pour un local de stockage de matériel nécessaire aux animations. Le rez-de-chaussée du bâtiment « LES CHARDONS BLEUS » (ancienne SATC) semblerait convenir. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de se rendre sur place pour définir les conditions de mise à disposition.

2022 02 21-13 : ASSOCIATION CŒUR D'AGATE : Demande local pour stockage matériel

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ASSOCIATION CŒUR D'AGATE sollicitant la commune pour un local de stockage de matériel nécessaire aux animations. Le rez-de-chaussée du bâtiment « LES CHARDONS BLEUS » (ancienne SATC) semblerait convenir. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de se rendre sur place pour définir les conditions de mise à disposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **PLUi-H** : Information sur l'enquête publique en cours
- **Remontées mécaniques – informations** :
 - o Chiffres d'affaires :
 - Hirmentaz (au 20/02/2022): 1 277 000 € TTC
 - Roc d'Enfer (au 21/02/2022) : 1 500 000.00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h15.

Le secrétaire,
FAVRAT Armand,

Le Maire,
VUAGNOUX Jean-Louis